

tion annoncé par mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Compte tenu de l'horaire prévu, je dirais qu'ils ont passablement de temps à leur disposition. Mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, l'a dit clairement au cours d'une déclaration publique et je suis heureux de le confirmer encore une fois devant notre comité.

**M. Hargrave:** Monsieur le président, le ministre nous a dit quelques mots sur les événements qui pourront se produire en 1977. Le ministre serait-il disposé, peut-être en collaboration avec tout autre groupe, à écouter l'association canadienne des éleveurs de bétail et à faire une étude circonstanciée de tout avantage compétitif ou autre qui découle de ces propositions? Je crois que l'industrie de l'élevage du bétail serait prête à collaborer sur ce point. J'ai la ferme conviction que nous aurions besoin de la collaboration du ministère dans la poursuite de cette étude.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur le président, je puis vous dire que nous sommes prêts à examiner ce point et que nous devons savoir à quoi nous en tenir sur le plan des négociations. Le député a cette promesse.

**M. Gillies:** Monsieur le président, si nous pouvons passer du sublime à des questions plus détaillées, le ministre pourrait-il expliquer sur quoi s'appuient les réductions des numéros tarifaires 42505-1, 42520-1 et 42525-1 qui portent sur les tondeuses de gazon? L'industrie des tondeuses de gazon qui est très active au Canada a fait des revendications à ce sujet. L'industrie dessert le marché canadien. Il y a beaucoup de concurrence en raison de ces réductions tarifaires. Sur quoi s'appuient ces réductions?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur le président, ce que j'ai dit au sujet des accessoires s'appliquent ici. Il ne fait aucun doute que les fabricants de tondeuses de gazon ont soulevé beaucoup d'objections. D'autre part, les droits sur les pièces ont été éliminés de sorte que certains fabricants peuvent maintenant mieux soutenir la concurrence en raison même de la réduction sur les pièces qui entrent dans leurs principaux produits.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** J'aimerais signaler avec tout le respect que je dois au ministre, qu'il ne s'agit pas simplement d'une question de machines ou de pièces. Je pense que les responsables du ministère auraient dû consulter l'industrie, comme je l'ai proposé lors de mes observations au moment de la deuxième lecture. Nous savons, et le ministre sait, de toute évidence, que l'un des principaux fabricants de ce genre de denrée prévoyait de doubler ses installations de production dans la région de Toronto. Dès que le budget fut présenté, non seulement les projets d'expansion des installations de production furent complètement bloqués mais, par suite de la proposition du ministre, la société en question perdit l'un de ses principaux clients détaillants. La concurrence dans ce domaine est très très serrée.

Le fabricant canadien qui perdit l'un de ses principaux clients fabriquait non seulement sous son propre nom, mais également sous d'autres noms en vue d'une distribution importante dans des magasins à rayons. Ce que l'on ne sait pas souvent au niveau officiel, c'est la façon dont les arrangements commerciaux fonctionnent réellement. Cette société a perdu un client important qui s'est tourné vers les États-Unis. Il ne s'est pas tourné vers l'Europe, mais vers les États-Unis, vers un fabricant qui était capable à cause d'une différence de prix mineure, de produire

#### Tarif des douanes (n° 2)

même en quantité limitée, bien que cela ne puisse être vendu que pendant un an. Non seulement la société a-t-elle abandonné ses projets d'expansion dans notre pays—et permettez-moi de rappeler que le budget présenté par le ministre visait en partie à stimuler l'économie—mais elle devra réduire ses installations de production et mettre une partie de son personnel à pied.

Quel est le produit de cette entreprise? Le ministre a déclaré que le triple objectif du budget concernait l'expansion de l'économie canadienne. Qu'espère-t-il réaliser si, à la suite de ces propositions relatives aux droits de douane, les sociétés canadiennes doivent ralentir leur production? Il ne s'agissait pas d'un produit désuet, ni d'une personne qui «piétinait». Nous parlons d'un fabricant important, dans ce domaine, qui a dû ralentir sa production à la suite de travaux réalisés dans une tour d'ivoire. Aucune consultation n'a eu lieu. Oh, je connais très bien les hauts fonctionnaires du ministre. Franchement, sur certains plans, le ministre vit dans une tour d'ivoire. Les députés de ce côté de la Chambre sont peut-être également dans une tour d'ivoire, mais je tiens à dire que les hauts fonctionnaires du ministre se trouvent dans une tour deux fois plus haute que la nôtre.

Je dis cela avec tout le respect que je dois aux personnes en cause. Vous savez, ils devraient se rapprocher du peuple et tondre le gazon. En l'occurrence l'un des principaux fabricants d'outillage à gazon du Canada a simplement dit, «Très bien, si vous voulez me faire cela c'est parfait; j'ai annulé mon projet visant à doubler ma capacité de production et je vais effectuer des réductions». Monsieur le ministre—je le dis par votre entremise, bien entendu, monsieur le président—c'est à vous de jouer.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur le président, j'ignore si ces fonctionnaires habitent une tour d'ivoire; mais ils sont certes présents ici, ce soir. Il est quelque peu difficile de mettre au point un processus de consultation sur des articles que renfermera un budget.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** On l'a déjà fait.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Peut-être pourrions-nous mettre au point un tel processus au sein du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, au sujet de toutes sortes d'articles budgétaires. Voilà une possibilité à considérer. Actuellement, le budget est présenté à une certaine date sans avis préalable. La consultation doit porter en fait sur l'idée générale que le ministre et ses fonctionnaires se font des conditions qui règnent alors au pays.

● (2140)

Le jour où le budget a été établi nous avons mis sur pied un processus de consultation pour voir si ces articles allaient a) atteindre les buts qu'ils se proposaient et b) le faire sans nuire à la production.

J'ignore la situation dont parle le député. Si ce danger avait existé le 19 février, j'aurais cru que les intéressés seraient venus nous voir. Il est certain que s'ils avaient demandé au député de leur ménager une entrevue avec moi et si ce député avait insisté je l'aurais reçu. Mes fonctionnaires et moi-même consentons toujours à le recevoir. Qu'une industrie américaine se base sur une réduction temporaire d'un an pour faire un investissement, sa capacité de financement au Canada en sera pas mal limitée.